

Annexe III

Association Théâtre du Marché aux Grains de Bouxwiller

Indicateurs d'évaluation et conditions de l'évaluation

Sur la base de l'article 10 de la présente convention, l'évaluation visera à confronter les objectifs et les résultats, selon une procédure et des dispositions conjointement arrêtées par les partenaires, notamment selon les modalités précisées ci-après.

Par ailleurs, l'évaluation portera également sur :

- L'analyse financière (fonctionnement/investissement) : budgets prévisionnels, compte d'emploi des aides, budgets réalisés, bilans, écarts entre les budgets prévisionnels et les bilans, part des financements publics... ;
- les ressources et moyens humains et techniques (organisation administrative, équipement, communication) ;
- Rubriques diverses.
- l'évaluation appréciera l'efficacité du projet artistique et culturel au regard des moyens financiers et humains.

I. Indicateurs

1. Indicateurs quantitatifs

Indicateurs	Objectifs chiffrés à atteindre		
	2012	2013	2014
Nombre de créations		2	
Nombre de représentations		90	
Nombre d'ateliers scolaires (heures attribuées)		1 100 h	
Nombre d'artistes accueillis en résidence		6	
Fréquentation			

2. Indicateurs qualitatifs

- Implication territoriale,
- Projet caractérisé par une ligne artistique claire,
- Résidences d'artistes
- Respect du cadre éthique et professionnel de la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant.

II. Conditions de l'évaluation

1. Évaluation au cours de la convention

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 de la présente convention sera accompagné

d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions.

2. Évaluation au terme de la convention

Au moins trois mois avant le terme de la convention, l'évaluation de la convention s'effectuera à partir des éléments suivants :

- le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif établi en auto-évaluation par l'association,
- la mise en œuvre de l'évaluation par les partenaires signataires sera décidée lors du dernier comité de suivi.